



Nations Unies
Bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique
(OSAA)



Gouvernement
de la République Démocratique du Congo
(RDC)

**Deuxième Conférence Internationale sur le DDR et la Stabilité en Afrique
Kinshasa, République Démocratique du Congo
12-14 Juin 2007¹**

Document de réflexion

“Enfants et femmes associés aux forces et groupes armés”²

¹ La Conférence est organisée grâce aux généreuses contributions des Gouvernements de Belgique et de Suède

² Ce document a été réalisé par un Consultant Indépendant engagé par UN/OSAA.
Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies

Table de matières

RESUME	2
INTRODUCTION.....	4
QUESTIONS TRANSVERSALES.....	5
OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE / LIENS ENTRE PROGRAMMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET PROCESSUS FORMELS DE DDR.....	5
QUI SONT LES BENEFICIAIRES.....	6
REINSERTION, RECONSTRUCTION, ENGAGEMENTS A LONG TERME	7
APPROCHE COMMUNAUTAIRE.....	7
FINANCEMENTS.....	8
ACCORDS DE PAIX ET REFORMES DE SECURITE.....	9
COORDINATION NATIONALE ET REGIONALE.....	9
COMPETENCES ET FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES.....	9
MONITORING / INFORMATIONS RELATIVES AUX ENFANTS / BASES DE DONNEES.....	10
PREVENTION / PROTECTION.....	10
ENGAGEMENT AUPRES DES FORCES ET GROUPES ARMES	10
DEVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES POSITIVES AU RECRUTEMENT	11
DEMOBILISATION / LIBERATION DES FORCES ARMEES / TRANSITION	12
ATTEINDRE LES ENFANTS : PROCESSUS FORMEL ET INFORMEL.....	12
PRIMES DE DEMOBILISATION, KIT, PACKAGES.....	12
VERIFICATION / SCREENING	13
DEMOBILISATION DES FILLES	13
REINTEGRATION	13
TRANSITION.....	13
REHABILITATION	14
RECHERCHE ET REUNIFICATION FAMILIALE.....	14
PRISE EN CHARGE ALTERNATIVE	14
SOUTENIR LA REINTEGRATION.....	15

REINSERTION - INSERTION ECONOMIQUE / FORMATION PROFESSIONNELLE	15
LES FILLES ET LES FEMMES, Y COMPRIS LES FILLES ET FEMMES	
ENCEINTES ET LES MERES.....	15
REHABILITATION ET REINTEGRATION	16
EDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE.....	17
VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE,.....	18
ENFANTS NES EN CONSEQUENCE DU RECRUTEMENT DES FILLES DANS LES FORCES ET GROUPES ARMES.....	18
CONCLUSIONS OPERATIONNELLES ET RECOMMANDATIONS.....	19
POINTS PROPOSES A LA REFLEXION / DISCUSSION.....	22
ANNEXE 1: LISTE DES ETATS PARTICIPANTS SOUTENANT LES ENGAGEMENTS DE PARIS	23

Résumé

Sur le terrain, de *nombreuses* questions se posent sur l'efficacité des processus formels de DDR appliqués aux enfants et l'expérience montre qu'ils peuvent être désastreux pour eux. Noyés dans les programmes DDR, l'intérêt des enfants est trop souvent négligé et les actions ratent l'essentiel.

Le défi n'est plus seulement d'assurer que les enfants soient pris en compte dans les programmes DDR. En effet des avancées ont été faites dans ce domaine qui permet de reconnaître la centralité de l'enfant dans les politiques relatives au DDR. Les « Engagements de Paris » (Février 2007), les « Principes de Paris » (Février 2007) ainsi que les normes des Nations Unies pour le DDR (« UNIDDRRS », Décembre 2006) témoignent du progrès acquis au niveau de la traite des enfants au niveau normatif.

En effet les défis auxquels nous faisons face ont deux orientations : 1) assurer que la démobilisation des enfants soit motivée par l'intérêt de maintenir une conformité avec le droit international qui règle le recrutement des enfants et non pas seulement par l'intérêt de maintenir la paix et la sécurité; et 2) que la réinsertion à long terme doit être prise en compte à l'inception du programme.

Un consensus émerge que le recrutement des enfants en dessous de 18 est une des pire forme de travail pour l'enfant, un principe reconnue également dans la Charte de l'Afrique³, ainsi que leur démobilisation et réinsertion n'attende pas les pourparlers de paix. Les normes exigent que les mécanismes et structure de démobilisation soient mis en place avant les négociations de paix et, si besoin est, avant que les structures des adultes soient mis en place. Ce principe fait parti des engagements pris lors de la conférence internationale sur le sujet, à Paris en février 2007 à laquelle 59 états, parmi eux 15⁴ du continent Africain. Parmi les 20 engagements, les états se sont engagés à :

« Adhérer au principe selon lequel la libération de tous les enfants recrutés ou utilisés de manière illégale par des groupes ou des forces armés doit être recherchée sans conditions à tout moment, y compris durant des conflits armés, et que les actions visant à assurer la libération, la protection et la réinsertion de ces enfants ne devraient pas être subordonnées à un accord de cessez-le-feu ou à un accord de paix ou à tout processus de libération ou de démobilisation pour les adultes »⁵.

La question des bénéficiaires de tels programmes n'est pas celle du « droit » à en bénéficier, mais de leur adéquation aux problématiques. Il ne s'agit pas d'indemniser, encore moins de récompenser les enfants, mais de leur permettre d'accéder à une situation où leurs droits seront respectés, dans un milieu où les autres enfants affectés par le conflit seront eux aussi protégés. Par ailleurs, comme la guerre a tout bouleversé, la

³ Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, CAB/LEG/24.9/49 (1990) entrée en force Nov. 29. 1999.

⁴ Voir annexe 1 pour la liste des pays adhérents aux Principes de Paris.

⁵ Engagements #5. Les Engagements

réinsertion d'un enfant n'est pas un simple retour dans une famille et une communauté qui seraient restées immuables. Même si leur objectif est la protection des enfants, les programmes ne peuvent donc cibler seulement les enfants. La réintégration des enfants dans la vie civile participe d'une reconstruction où la communauté est à la fois acteur et bénéficiaire.

La capacité des agences à développer des programmes est étroitement liée aux modes de financement. Bien que les fonds soient souvent largement conséquents pour ce type de programme comparativement à d'autres, plusieurs aspects qui y sont liés apparaissent contraignants.

Pour être efficace, la prévention est amenée à prendre en compte les raisons du recrutement des enfants. Il s'agit principalement de contrecarrer les attitudes qui leurs permettent de s'enrôler et d'améliorer les circonstances de leurs vies qui les amènent à faire des choix si dangereux. Lutter contre l'enrôlement des enfants suppose plusieurs types d'action incluant tous les acteurs y compris les forces de maintien de la paix, en fonction des contextes nationaux et régionaux où les enfants sont ou pourraient être enrôlés : les éventuels recruteurs, les enfants eux-mêmes, leurs environnements.

Pour améliorer l'accès des enfants aux programmes, on cherche à améliorer l'identification dite « formelle » des enfants et, au travers notamment d'une approche communautaire informelle, on tente d'identifier des enfants qui seraient sortis des forces et groupes armés par leurs propres moyens. La remise de kits et subsides de démobilisation, si elle répond à court terme à une demande pressante des bénéficiaires, présente un grand d'inconvénients auxquels il convient de réfléchir.

L'objectif de réintégration guide toutes les actions menées depuis le début du processus de retour de l'enfant à la vie civile et familiale. Même si la majorité des enfants devraient retourner le plus vite possible après leur sortie des forces et groupes armés dans un environnement familial et communautaire, certains ont besoin d'une période de réhabilitation avec un soutien plus intensif. Lorsque la réunification familiale n'est pas possible ou pas souhaitable pour les enfants, il est important qu'ils ne restent pas trop longtemps dans les centres de transit, qui ne sont pas aptes à soutenir une réintégration à long terme ; Les acteurs tentent donc dans ce cas de recourir à différentes formes de prise en charge alternative selon les possibilités locales.

Pour soutenir la réintégration, plusieurs actions sont à développer : soutien à la famille, prise en charge alternative, approche holistique socio-économique, éducation, réinsertion économique, soutien psychosocial, santé et suivi. La partie « économique » du processus ne peut être menée uniquement dans le cadre du DDR. C'est un processus plus long et plus cher car le problème se pose dans un tissu économique qui est lui-même détruit, ce pourquoi on ne peut le traiter de manière isolée.

Au coeur de cette problématique, les filles ne vivent pas les mêmes réalités que les garçons et les programmes peinent à répondre à leurs besoins spécifiques. L'inégalité de traitement des femmes et filles dans la société en temps ordinaire se voit la plupart du

temps amplifié en période de conflit. Les inégalités et maltraitances spécifiques que les femmes et filles subissent, les à priori des communautés, des commandants des groupes armés auxquels elles sont associées, et des programmes formels de DDR dirigés principalement aux hommes combattants adultes, sont autant de conditions négatives qui s'accumulent et contribuent à limiter l'accès des filles et femmes aux programmes de soutien à la démobilisation et la réinsertion, leur offrir des services peu adaptés, réduire considérablement leurs capacités de réintégration. Par ailleurs leurs potentialités sont souvent oubliées dans les programmes qui tendent à appliquer des modèles inadaptés, projetés sur le cas des garçons et un retour vers une situation passée inappropriée.

Face aux échecs répétés des programmes pour répondre à leurs besoins, les acteurs reconnaissent qu'il est essentiel de réfléchir à une approche spécifique aux filles et aux femmes et de s'en donner les moyens de mis en œuvre. Concrètement, les réponses à apporter à ces difficultés sont de plusieurs ordres. Elles tendent à promouvoir une culture d'équité où les droits des femmes soient respectés et à répondre aux besoins spécifiques des filles et femmes.

Introduction

Malgré un arsenal juridique relativement développé et des efforts considérables de la communauté internationale sur la question depuis le rapport de Graça Machel en 1996, l'utilisation des enfants et adolescents par les forces et groupes armés continue dans tous les pays d'Afrique en conflit. Leur enrôlement revêt des formes variées (forcé ou volontaire, individuel ou familial) et leur participation existe à de nombreux niveaux : de combattants à porteurs, cuisiniers, esclaves sexuels, victimes de mariage forcés, épouses ou enfants, etc. De par cette association, ils et elles sont exposés à de grands dangers tant sur leur vie que sur leur développement et leur avenir, et leurs droits sont sous de nombreux aspects, bafoués.

Face à cette réalité, depuis plusieurs décennies⁶, des programmes sont mis en œuvre visant leur libération et leur réinsertion dans la vie civile, et font face à un certain nombre de défis :

Les programmes formels de démobilisation et réinsertion des enfants et adolescents, lorsqu'ils sont mis en œuvre, ont du mal à atteindre pleinement leurs cibles : certains enfants sont évincés des programmes pour des raisons variées (méconnaissance des règles par les agents chargés du processus, effets négatifs de certains choix stratégiques), certains autres passent par d'autres canaux plus informels bénéficiant de pas ou peu de soutien, d'autres encore préfèrent ne pas y être rattachés par peur de la stigmatisation que ça pourrait impliquer (c'est le cas en particulier des filles)

Les filles et leurs enfants ne sont pas ou sont très peu touchées par les programmes officiels, et même les approches plus communautaires ne permettent pas d'atteindre la majorité d'entre elles. Les difficultés vont de leur accès aux

⁶ La problématique de l'utilisation rependue des enfants dans les conflits a surgi lors de démobilisation au Mozambique.

programmes aux types de réponses apportées qui ne réussissent pas à prendre en compte leurs spécificités (besoins liés à ce qu'elles ont subi et au contexte social, politique, culturel, communautaire).

En temps de conflit, même lorsque des programmes de démobilisation leur permettent d'être libérés ou démobilisés, les enfants courent de forts risques de ré enrôlement (Cf. CI, RDC, Soudan).

Une des difficultés auxquels les acteurs de protection de l'enfance ont à faire face est le manque d'informations et donc une relative méconnaissance du problème. Ce qui implique une certaine inadéquation des réponses apportées, tant en termes de prévention que de réinsertion, et des difficultés pour incriminer les responsables.

Les programmes de soutien à la réintégration peinent à répondre aux besoins de tous les enfants du fait d'une certaine inadéquation et d'une faible capacité d'appui à court et à long terme. En particulier, on ne sait pas comment répondre aux problématiques spécifiques des filles qui ont plus de difficultés de réintégration.

Par ailleurs,

Malgré leur participation active dans les conflits, volontaire ou non, les femmes combattantes sont peu prises en compte par les programmes de démobilisation ; lorsqu'elles sont prises en compte, la spécificité de leurs besoins est négligée.

On constate qu'elles font face à des difficultés de réintégration plus fortes que les hommes, auxquelles les programmes ne répondent pas: abandon de leur « époux » de guerre, prise en charge des enfants, rejet des communautés, non accès aux terres, aux soutiens économiques, à l'emploi.

Pour répondre à ces difficultés, un certain nombre d'études ont été réalisées, de nombreux échanges ont eu lieu entre acteurs et des programmes spécifiques ont été mis en œuvre durant les deux dernières décennies, tant en matière de protection des enfants, de prévention contre le recrutement, que de démobilisation et réinsertion. Certains éléments tels que principes et bonnes pratiques, ont été définis (Principes du Cap⁷, Les engagements de Paris⁸, Principes de Paris⁹, IDDRS¹⁰), réussites et défis ont émergé et continuent à nécessiter réflexion et échanges.

Le présent document ne prétend pas couvrir tous les aspects qui émergent de l'expérience passée, mais tente de souligner quelques questions qui méritent d'être discutées et prises

⁷ Les Principes du Cap et meilleures pratiques Concernant Le Recrutement D'enfants Dans Les Forces Armées Et La Démobilisation Et La Réinsertion Sociale Des Enfants Soldats En Afrique (1997).

⁸ Les Engagements de Paris (Février 2007)

⁹ Les Principes de Paris: Principe Directeurs Relatifs aux Enfants Associés aux forces armées ou au groupes armées (Février 2007)

¹⁰ The UN Integrated DDR Standards (Décembre 2006)

en compte dans les nouvelles stratégies mises en œuvre par l'ensemble des acteurs réunis par cette conférence faisant suite aux recommandations de Freetown en 2005.

Il présentera dans un premier temps des aspects généraux qui traversent les programmes liés à la démobilisation et la réinsertion des enfants et s'attachera ensuite à détailler quelques aspects plus spécifiques liés aux différentes phases du processus : prévention, démobilisation, réinsertion/réintégration ; il abordera enfin des aspects liés aux programmes dirigés plus spécifiquement aux filles associées aux forces et groupes armés et aux femmes ex-combattantes.

Questions transversales

Objectifs des programmes de protection de l'enfance / Liens entre programmes de protection de l'enfance et processus formels de DDR

Sur le terrain, de nombreuses questions se posent sur l'efficacité des processus formels de DDR appliqués aux enfants. L'expérience a montré dans les programmes de démobilisation récents (par ex. au Liberia¹¹) que l'influence du programme de DDR a été désastreuse pour les enfants, ceci sous plusieurs aspects :

- Le rythme des programmes formels de DDR ne permet pas d'assurer des conditions satisfaisantes pour les enfants. On accuse souvent des retards dans le lancement du programme alors que les enfants devraient pouvoir sortir, ou à d'autres moments, à cause d'urgences politiques et sécuritaires, on doit faire face à une accélération du processus avec la libération « en masse » de grands nombres d'enfants sans préparation.
- Tous les enfants n'ont pas accès aux programmes car les mécanismes d'identification et de vérification ne sont pas adaptés
- Les programmes se déroulent dans des conditions militaires qui ne permettent pas aux enfants « auto démobilisés » ou aux filles de s'y intégrer sans peur de stigmatisation ou de maltraitance
- Les agents de maintien de la paix en charge des programmes ne sont pas qualifiés pour garantir la protection des enfants
- Les différences / comparaisons / influences avec les bénéficiaires que reçoivent les adultes sont dommageables aux objectifs visés
- Les financements sont trop souvent axés ou restreints aux programmes formels pour prendre en compte le contexte communautaire plus large des enfants affectés par le conflit armé

¹¹ Rapport de l'évaluation inter agence du Désarmement et de la démobilisation des enfants associés aux forces ou aux groupes combattants au Liberia. (2005).

- Les programmes formels sont à court terme alors que la protection des enfants se déroule dans un plus long terme.
- L'aspect « mécanique » des programmes formels laisse croire que les choses pourraient être simples et se régler par des procédures applicables à tous alors qu'en matière de protection de l'enfance, on ne peut faire l'impasse sur une attention plus individualisée, apte à répondre aux différents cas de figure

Pour mieux comprendre ces difficultés et chercher à les réduire, il est nécessaire de situer la réflexion autour des fondements de tels programmes. En effet, force est de constater que, malgré des efforts de communication et de compréhension mutuelle, les programmes de protection de l'enfance et les programmes de DDR ne visent pas le même objectif. Alors que les programmes formels de DDR visent la sécurité du pays, les programmes de protection de l'enfance visent le rétablissement des enfants dans leurs droits et leur mieux-être. Si ces deux objectifs contiennent quelques points de rencontre, il s'avère que leur mise en œuvre révèle bien des points de divergence

De là partent de nombreux malentendus tant en matière de compréhension de la situation qu'en ce qui concerne les actions à mettre en œuvre. Prenons par exemple la phase d'identification et libération (ou démobilisation) des enfants.

Pour les acteurs de protection de l'enfance, à cette phase, l'important est d'identifier les enfants associés aux forces et groupes armés (garçons et filles, combattants ou non) qui ont besoin d'être séparés/libérés de ces groupes, afin de retrouver une vie civile plus conforme à leur épanouissement et au respect de leurs droits. Il s'agit aussi d'identifier les enfants qui sont déjà sortis de ces groupes par leurs propres moyens et qui nécessitent un soutien pour leur réinsertion/réintégration pour leur donner accès aux programmes.

Pour les acteurs militaires chargés de la démobilisation, il s'agit d'identifier les enfants qui ont combattu, de les désarmer et de les démobiliser (les sortir du monde militaire) afin qu'ils ne mettent plus en péril la sécurité du pays, enfin de les orienter vers les programmes qui leurs sont destinés (avec des orientations différentes pour les enfants ou pour les adultes). Ces programmes octroient des subsides, ce qui fait que les « candidats » sont plus nombreux que les « élus ». Leur attention est donc portée sur la vérification de preuves d'appartenance à un groupe armé.

Les acteurs de protection de l'enfance vont chercher à accéder aux enfants dits « invisibles » parce que non combattants alors que les acteurs de DDR vont chercher à accéder aux combattants ; Dès lors, les acteurs de DDR vont tendre à exiger une arme et des preuves de participation à des combats comme condition à l'accès aux programmes alors que les acteurs de protection de l'enfance vont chercher à faire savoir que les enfants sans arme et n'ayant pas participé directement aux combats peuvent aussi avoir accès aux programmes. Ces divergences vont être amplifiées par l'octroi de kits et subsides aux démobilisés dans un cas comme dans l'autre et par les propres intérêts et

niveaux de compréhension des membres des groupes armés et des enfants eux-mêmes et au final, nombreux sont les cas qui ne bénéficieront pas du soutien approprié pour être libérés et réinsérés.

Cet exemple illustre le type d'incompréhensions et de contradictions qui se perpétuent tout au long du processus et qui ne peuvent se résoudre qu'au travers d'une meilleure communication et de l'établissement d'objectifs communs.

De plus, de manière générale, l'octroi de financements et les décisions politiques étant bien plus guidés par les questions de sécurité que les questions de droits des enfants, les acteurs de protection de l'enfance se voient assujettis aux priorités des programmes formels de DDR.

L'expérience acquise au Liberia illustre cette tension et l'impacte négatif que peu prévoir sur le programme de protection.

Qui sont les bénéficiaires

Les mêmes incompréhensions dues à des objectifs différents entre les programmes de protection de l'enfance et les programmes de DDR s'appliquent sur les contours de qui devraient être les bénéficiaires des programmes et plusieurs cas de figure se présentent, obligeant les acteurs à plus de souplesse dans l'analyse de situation et les réponses apportées.

Dans certains cas par exemple, il est difficile de faire la différence entre les enfants associés aux forces et groupes armés et les « dépendants » (qui ont pu vivre certaines des difficultés communes aux enfants qui ont été séparés de leurs familles, mais dont certains besoins sont bien différents).

Une grande partie des mineurs associés aux forces et groupes armés est des adolescents. Si on ne doute pas de la nécessité que les programmes prennent en compte les adolescents, la réponse à leur apporter n'est bien sûr pas la même que pour les plus jeunes. Pourtant peu de programmes prennent réellement en compte cette spécificité, ainsi que le cas des jeunes adultes ayant été recrutés lorsqu'ils étaient enfants.

Par ailleurs, lorsque des actions sont entreprises en vue d'améliorer la situation des enfants libérés/démobilisés, elles peuvent les positionner dans une image de « privilégiés » récompensés pour avoir activement participé au conflit, alors que d'autres enfants de la communauté ayant les mêmes besoins ne bénéficient d'aucune attention, ce qui accentue ou simplement participe à une stigmatisation des enfants visés.

Dans tous les cas, la question qui se pose du point de vue des acteurs de protection de l'enfance n'est pas tant celle du « droit » à bénéficier des programmes, mais de l'adéquation des programmes aux problématiques posées.

Encore une fois, l'objectif et la conception de tels programmes est au centre : il ne s'agit pas de récompenser, de compenser ou d'indemniser des enfants pour avoir été associés à une force ou un groupe armé afin qu'ils ne le fassent plus et ainsi ne mettent plus en jeu la sécurité du pays, mais de répondre au mieux à leurs besoins pour accéder à une situation où leurs droits sont respectés. Et de manière évidente, on constate que tout traitement posant les enfants comme « privilégiés » par rapport aux autres enfants agit dans le sens contraire à la réintégration et accentue la stigmatisation des enfants.

Réinsertion, reconstruction, engagements à long terme

Pendant ou après le conflit : transformation des contextes

Une des aspects qui mérite d'être souligné en matière de réintégration des enfants est la question du contexte dans lequel ces programmes sont réalisés. En effet, une des erreurs des programmes de réinsertion et réintégration des enfants réside dans l'abstraction partielle qui est faite du contexte dans lequel baigne tout programme de DDR.

Il apparaît évident d'énoncer que la guerre détruit et bouleverse tout, et provoque des changements profonds à tous les niveaux. Pourtant lorsqu'on aborde la question de réinsertion des enfants, on imagine presque toujours un retour à une situation passée, (réseau d'interrelations, activités, liens familiaux, etc.) et les actions mises en œuvre tendent à construire ce retour, le rendre possible. Ainsi, on fait le plus souvent abstraction des transformations que les familles et des communautés ont subi (par exemple sur le plan socio-économique), et on met tout en œuvre pour « effacer le passé », tant du côté des enfants (en cherchant à faire traverser aux enfants un processus de réparation « psychologique » qui va les faire redevenir comme avant, ou comme si rien ne s'était passé) que des familles (en cherchant à faire en sorte qu'elles oublient ce qu'ont fait les enfants).

Or il apparaît évident que la guerre a tout bouleversé : l'enfant (son histoire, son statut, ses aptitudes et handicaps, etc.), sa famille, son milieu, les interrelations, la situation socio-économique locale et nationale, etc. Si on prend en compte cette réalité, la réinsertion d'un enfant sorti d'un groupe armé n'est pas le simple retour d'un enfant qui aurait été transformé par son utilisation par les forces et groupes armés, dans une famille et une communauté qui elles, seraient restées telles quelles, immuables. Mais il s'agit d'un processus de construction commune (enfants, familles et communautés) sur la base des ressources existantes : celles qui ont perduré et celles qui se sont transformées, tant celles de l'enfant que celles de la famille et la communauté (ou ce qu'il en reste.)

Liens entre la Démobilisation et la Réintégration

Une des conséquences de l'influence du processus formel sur les programmes dirigés aux enfants, est la réduction de tels programmes aux seules actions de démobilisation et réinsertion immédiate, alors que dans une perspective de protection des enfants, l'aspect « réintégration » est l'aspect le plus important.

En effet, si les actions de Démobilisation sont à court terme, celles de Réintégration sont à plus long terme et les attentes qui y sont liées à des résultats tangibles rapidement sont souvent irréalistes. Si on considère que la réintégration « *se réfère au processus par lequel l'enfant retrouve une place socialement admise dans un système qui favorise son développement et le respect de ses droits* »¹².

Les moyens à mettre en œuvre sont d'une autre dimension que la simple séparation des groupes armés accompagnée d'une réunification familiale lorsque possible. Le processus de réinsertion/réintégration ne peut donc faire l'économie d'une attention holistique à la fois psychosociale, communautaire, économique, à long terme, et qui demande beaucoup plus de moyens et de patience avant de considérer les résultats comme satisfaisants.

Par ailleurs, certaines actions de réinsertion sociale ou réintégration des enfants ont besoin d'être mises en œuvre dès le début des programmes, de commencer en même temps que (et quelquefois avant) les actions visant leur démobilisation/libération, notamment le travail auprès des communautés. Pourtant, une vision « mécaniste » du processus catégorise la démobilisation comme ressortant de « l'urgence » et la réinsertion / réintégration comme du « développement ». De ce fait, les fonds alloués à la réinsertion ne sont débloqués qu'après ceux alloués à la démobilisation, quelquefois avec un temps de latence et quelquefois encore, ils proviennent de bailleurs différents (Cf. financements) et les programmes peinent à mettre en œuvre le processus de réinsertion de manière appropriée.

Approche communautaire

En matière de prévention, identification des enfants et réintégration, la communauté est un acteur inévitable.

- elle permet d'identifier les enfants qui ont échappé au processus formel ;
- elle est le vecteur essentiel pour éviter la stigmatisation ;
- elle est le lieu même de la réintégration des enfants à long terme ;
- elle peut être un outil très solide pour prévenir les risques de recrutement

Même si l'objectif est la protection des enfants, les programmes ne se limitent donc pas à cibler les enfants. Comme il l'a été évoqué plus haut, la communauté elle-même a été transformée par le conflit, elle n'est pas un milieu immuable où les enfants pourraient revenir après avoir été « soignés » de leur passé. La réintégration des enfants participe donc d'une reconstruction commune où la communauté sera à la fois acteur et bénéficiaire.

Pour améliorer la prévention et la réintégration, une des clés est d'aborder avec les communautés leur responsabilité dans le recrutement des enfants et de mettre en évidence le rôle qu'elles ont à jouer en matière de protection des enfants. L'expérience de COOPI

¹² Recherche sur la réinsertion des enfants en rupture – UNICEF Kinshasa novembre 2004

en RDC¹³ montre que la pratique des rites communautaires et la médiation sont bien plus efficaces lorsque les communautés ont commencé à réfléchir sur leur responsabilité dans la situation, avec la participation des enfants.

Ces actions sont le plus souvent développées au travers de comités de protection des enfants et de clubs d'enfants et de jeunes, groupes de sports, loisirs, et des réseaux et associations pré existants (groupes religieux, associations de femmes, etc.), mais aussi des leaders traditionnels.

Mais l'approche communautaire n'est pas toujours aisée à mettre en œuvre les idées reçues selon lesquelles transmettre les programmes aux communautés permettraient d'économiser des ressources humaines sont fausses car engager un travail communautaire à long terme demande plus de moyens que de prendre en charge les enfants individuellement à court terme, mais c'est la seule condition pour assurer la pérennité des programmes de protection et l'effectivité d'un environnement protecteur.

Comme dans de nombreux cas, les réseaux communautaires sont eux-mêmes sérieusement déstructurés par le conflit, les programmes s'attachent à redynamiser les réseaux et soutenir la résilience des communautés.

Enfin, un des aspects les plus cruciaux de l'approche communautaire qui rejoint la question des bénéficiaires, est le fait que les soutiens sont dirigés vers l'ensemble de la communauté plutôt que vers les enfants individuellement, par exemple en fournissant du matériel aux écoles, plutôt qu'en fournissant une aide individuelle aux enfants démobilisés re-scolarisés.

Financements

La capacité des agences à développer des programmes est bien sûr étroitement liée aux modes de financement¹⁴. Bien que les fonds soient souvent largement conséquents pour ce type de programme comparativement à d'autres, plusieurs aspects qui y sont liés apparaissent comme contraignants :

- Les fonds multi donateurs liés au processus formel offrent certains intérêts, notamment l'ampleur des fonds et le levier qu'ils constituent en parlant d'une seule voix aux différents acteurs, mais les programmes destinés aux enfants y sont la plupart du temps « noyés » : les fonds sont destinés uniquement au programme DDR et aux enfants démobilisés dans le cadre des accords de paix, alors que les agences de protection de l'enfance considèrent qu'on devrait viser une plus large catégorie d'enfants affectés par les conflits.

¹³ Emergency reintegration psychosocial programme for girls associated with armed groups and forces and other vulnerable girls in the centre for female development in Bunia (Coopi – report for the end of the third phase (23 March 2005- 22 September 2005).

¹⁴ Ceux-ci sont inumérés dans le IDDRS, Chapitre 3.41 “Finance and Budgeting”.

- Les bailleurs de fonds ne considèrent pas ou peu la nécessité d'investir à long terme dans un climat d'instabilité. Ces fonds sont octroyés pour des durées relativement courtes, ce qui, même s'ils sont renouvelables, limite les possibilités de planification et d'investissement dans des ressources humaines compétentes (contrats courts, peu de formation du personnel).
- Les fonds qui pourraient être disponibles pour le soutien à la réintégration dans une perspective à long terme sont les fonds dits de « développement » qui ne sont pas débloqués au démarrage des programmes (le schéma classique des bailleurs de fonds est que les fonds destinés au « développement » sont débloqués après une phase d'urgence, puis de post urgence ou transition.). Par voie de conséquence, les activités de soutien à la réintégration ne peuvent commencer en même temps que la démobilisation. Il y a même quelquefois un temps d'attente relativement long entre la fin des fonds destinés à couvrir la démobilisation et ceux destinés à la réintégration.

... autant de facteurs qui amènent à devoir repenser les modalités de financements.

Accords de paix et réformes de sécurité

La négociation des accords de paix et des réformes de sécurité sont des phases essentielles où le cadre des programmes de démobilisation est mis en place. Pourtant on déplore généralement que la question des enfants y soit peu ou pas abordée.

Certains épisodes de ces processus vont même à l'opposé des intérêts des enfants. Il arrive par exemple que lors des négociations sur les réformes de sécurité, les enfants soient comptés dans les effectifs des groupes armés alors même que leur recrutement est interdit et devrait au contraire pénaliser les groupes armés qui l'appliquent. On a pu observer aussi en RDC que pour gonfler leurs effectifs lors des recensements et avoir du poids dans les négociations et bénéficier de subsides salariaux, des groupes armés enrôlent des enfants.

Coordination nationale et régionale

Dans tous les cas de figure, la coordination entre les agences, les gouvernements, et tous les acteurs et l'élaboration de politiques et d'approches communes sont décrits comme indispensables.

Mais si la coordination et la concertation sont reconnues comme nécessaires à développer, elles font quelquefois défaut sur le terrain, alors qu'on reconnaît la réalité d'une problématique commune.

Au niveau régional tout particulièrement, alors que la majorité des conflits actuels revêtent un caractère régional (Grands lacs, Mano River et Côte d'Ivoire, Soudan/Tchad, etc.), hormis quelques séminaires d'échanges et de réflexion, peu d'initiatives ont été développées pour coordonner les différents programmes.

L'expérience récente du lancement d'un programme destiné à favoriser les échanges et la coordination entre les pays du fleuve Mano et la Côte d'Ivoire est une initiative qui va dans ce sens et apporte des enseignements précieux.

Compétences et Formation des ressources humaines

La question de la compétence des ressources humaines impliquées dans les actions de protection de l'enfance est essentielle. Le temps est souvent restreint pour former des travailleurs sociaux et autres acteurs (agents de recherche familiale, médiateurs, etc.), ce qui oblige les agences à porter une attention spéciale au recrutement de ressources humaines compétentes et formées spécifiquement sur la question. Afin de favoriser des approches communes et s'assurer d'un minimum de compétences au service des programmes, les agences de protection de l'enfance tendent à s'allier pour mettre en place des processus de formation commune à tous, en général sous la coordination de l'UNICEF (Cf. RDC, Liberia)

Par ailleurs, les programmes sont fortement dépendants des compétences et de la « bonne volonté » des militaires chargés du maintien de la paix pour soutenir le processus, que ce soit pour la collecte d'informations, le plaidoyer et la sensibilisation, le respect de bonnes conduites vis-à-vis des enfants ou l'application des règles en matière d'identification et vérification des enfants. Pour cette raison, l'ONG « Save the Children Sweden » a mis en œuvre depuis 2000 un programme de formation des militaires sur la protection des enfants avant pendant et après les conflits en Afrique de l'Ouest en collaboration avec la CEDEAO. Il convient aussi de souligner que lorsque des « Conseillers en Protection de l'Enfance » font partie des missions de Maintien de la Paix, ils ont la charge de faciliter ces formations, en lien avec les organisations locales de protection de l'enfance (Cf. formations menées avec l'ONG Caritas Makeni aux troupes de l'UNAMSIL au Sierra Leone en 2002, suite aux dénonciations d'abus par l'ONG Save the Children)

De plus, devant les abus répétés par les acteurs humanitaires et les militaires sur les populations civiles lors de situations de conflit et post-conflit, des mesures ont récemment été prises par les agences UN et les ONGs pour conditionner le recrutement de tous les acteurs travaillant avec des enfants (y compris chauffeurs, cuisiniers, etc.) au respect des codes de conduite, mais aussi pour les former sur les principes humanitaires.

Monitoring / Informations relatives aux enfants / Bases de données

Lorsqu'on aborde les questions d'analyse de situation, de monitoring permettant une meilleure prévention, ou de recherche des familles, tout le monde s'accorde sur l'importance de collecter et partager les informations sur les enfants, notamment sur la nécessité que les groupes et forces armées communiquent le plus rapidement possible les informations sur la situation (nombre et caractéristiques des enfants) pour y répondre au mieux.

Plusieurs sortes d'informations peuvent collectées à des fins différentes, au fil du processus :

- avant leur démobilisation/libération, le nombre, l'âge, la provenance des enfants qui sont présents dans les groupes armés, les conditions de leur recrutement, leurs occupations, etc. sont des informations utiles pour préparer leur accueil et peuvent être recueillies auprès des forces et groupes armés par ceux qui sont en contact avec eux,
- pendant le processus d'identification et de vérification des enfants, les données permettant de décider de leur éligibilité et d'orienter au mieux les enfants vers les activités qui leur conviennent
- pendant la phase de transition, les données sur leur famille pour procéder à la recherche familiale le plus vite possible, et des données personnelles sur ce qu'ont vécu les enfants pour répondre le mieux à leurs besoins immédiats
- pour les besoins de poursuite judiciaire des responsables de recrutement d'enfants, les données relatives aux groupes armés qui les ont utilisés, ou les acteurs de violences sur les enfants
- après leur démobilisation, pour les besoins de suivi des enfants, leur situation avec leurs coordonnées, etc.

Certaines informations issues de cette liste pourraient être utilisées contre les enfants (en utilisant la provenance militaire et les adresses actuelles des enfants pour les poursuivre ou les ré-enrôler par exemple) ou en les menaçant pour les révélations qu'ils auraient pu faire en vue d'une poursuite judiciaire. Dans l'intérêt et pour la protection des enfants, la collecte et la circulation d'informations les concernant peut donc s'avérer à risques ou « insécurisante ».

Prévention / Protection

Les enfants sont recrutés et utilisés par les forces et groupes armés pour de nombreuses raisons. Nombreux sont forcés, enlevés, d'autres ne sont pas forcés « physiquement » mais par les circonstances de leur vie. Les adolescents sont plus susceptibles de se porter volontaires lorsqu'ils ont peu d'alternatives, qu'ils ne peuvent aller à l'école ou accéder à une formation ou aux moyens de gagner leur vie, et lorsque leurs besoins de base ne sont pas satisfaits. Dans ces circonstances, rejoindre un groupe armé peut être la meilleure manière de satisfaire à leurs besoins ou peut apparaître comme une chance de changement dans leur vie ou celle de la communauté. Pour être efficaces, les activités de prévention sont donc amenées à prendre en compte ces réalités et les différentes raisons de recrutement, pour contrecarrer les attitudes qui permettent aux enfants de s'enrôler et améliorer les circonstances de leurs vies qui les amènent à faire des choix si dangereux.

Lutter contre l'enrôlement des enfants suppose plusieurs types d'action incluant tous les acteurs y compris les forces de maintien de la paix, en fonction des contextes nationaux et régionaux où les enfants sont où pourraient être enrôlés par les forces et groupes armés :

- en direction des éventuels recruteurs : il s'agit pour les acteurs de protection de l'enfance de s'adresser aux forces et groupes armés, et de la lutte contre l'impunité.
- en direction des enfants : il s'agit essentiellement de veiller à la rupture des structures de commandement et d'engager des actions de réintégration communautaires touchant un ensemble de bénéficiaires, reconnaissant en cela la particulière vulnérabilité des enfants démobilisés / libérés.
- sur l'environnement : il s'agit des questions relatives au cadre légal, à l'amélioration de la sécurité des enfants, à la sensibilisation et la participation des communautés, à l'enregistrement des naissances, à la mobilisation sociale, au plaidoyer et au monitoring.

Engagement auprès des forces et groupes armés

Bien souvent, en matière de prévention, on s'attache à dénoncer à juste titre les pratiques des forces et groupes armés au sujet du recrutement et de la maltraitance des enfants. Les programmes qui visent à influencer et modifier leurs pratiques, attitudes et comportements vis-à-vis des enfants, nécessitent l'établissement de contacts rapprochés avec eux et, dans certaines limites fermement identifiées, de les y associer.

Le but est à la fois d'obtenir de leur part des informations concernant la présence d'enfants à leurs côtés, de les sensibiliser sur la question du recrutement des enfants et en particulier des filles (rarement considérées par eux comme « enrôlées » - donc ne faisant pas l'objet de possible libération / démobilisation), et de les associer au processus de démobilisation pour qu'ils le favorisent, notamment en ce qui concerne l'identification des enfants et les informations qu'ils leur donnent sur la question.

Si un certain nombre d'efforts de formation et d'information en direction des armées étatiques ont été menés en Afrique de l'Ouest et du centre, notamment à l'initiative de l'organisation « Save the Children », pour la formation des militaires en protection de l'enfance avant, pendant et après les conflits, les groupes non étatiques font rarement l'objet de telles interventions.

En matière d'engagement des forces armées dans le processus, l'expérience nous montre qu'il convient d'être très vigilants car leur implication induit un certain nombre de problèmes :

- lorsque les groupes armés se chargent eux-mêmes de l'identification des enfants éligibles à un processus de démobilisation, ils privilégient certains enfants et en « oublient » d'autres
- pour se dédouaner de leurs responsabilités dans le fait d'avoir recruté des enfants et éviter les pressions de leurs parts, ils leur font des promesses irréalistes sur ce que à quoi ils ont droit et sur ce que les agences de protection de l'enfance devraient leur offrir après leur libération/démobilisation

- les commandants ont tendance à maintenir les structures de commandement même après la libération des enfants. Des militaires faisaient « incognito » partie des équipes d'encadrement de la première expérience de démobilisation à Kinshasa (parce que le BUNADER avait jugé qu'ils étaient les mieux placés pour s'occuper des enfants qu'ils connaissaient bien et qu'ils pourraient s'assurer la sécurité du centre). Certains officiers en RDC exigeaient de visiter les CTO avant d'accepter de libérer les enfants, d'autres se présentaient régulièrement aux CTO pour « parler avec les enfants ». Au Liberia, certains commandants démobilisés ont créé des entreprises et y emploient des enfants qui étaient sous leur commandement...

Pour opérer ce « rapprochement » avec les forces et groupes armés, les agences de protection de l'enfance restent très prudentes. Elles doivent à la fois veiller à leur propre sécurité, à ne pas être considérées par les communautés comme complices et à garder le droit de dénoncer les pratiques abusives de ces groupes, tout en établissant et maintenant la communication.

Développement d'alternatives positives au recrutement

De nombreux adolescents s'engagent pour gagner leur vie et soutenir leur famille, ou pour échapper au sort qui est el leur. La prévention contre l'enrôlement comprend aussi le développement de programmes maintenant des conditions de vie acceptables et réduisant la pauvreté des familles.

Dans le même sens, il s'agit de développer l'accès à l'éducation et aux services de base, la formation professionnelle et à la vie, la promotion des jeunes, l'équité entre les genres, la capacité de résilience, les espoirs pour le futur et toutes activités permettant d'éviter le désœuvrement et l'oisiveté, l'exclusion et la discrimination

Camps de réfugiés et déplacés

De manière spécifique, les camps de réfugiés et déplacés sont particulièrement propices au recrutement des enfants et adolescents. Ceci implique la nécessité d'une attention et d'une protection particulière que les acteurs tentent de développer :

- prévenir l'infiltration des groupes armés dans les camps
- établir les camps à distance suffisante des lieux de combats et des frontières
- organiser rapidement des activités scolaires et de formation, ainsi que des groupes ludiques pour occuper les enfants et les jeunes
- enregistrer les enfants et les jeunes, surtout les enfants séparés et non accompagnés
- appliquer le principe d'intérêt supérieur de l'enfant dans les questions de rapatriement

Démobilisation / Libération des forces armées / Transition

Atteindre les enfants : processus formel et informel

Comme souligné en introduction, un des problèmes majeurs réside dans le fait que tous les enfants sensés être bénéficiaires de ces projets ne sont pas atteints, notamment les filles, et les enfants qui sortent de manière « informelle ». Dans ce sens, l'influence néfaste du processus formel sur les programmes a déjà été soulignée.

Pour améliorer leur accès aux programmes, on cherche à la fois à améliorer l'identification dite « formelle » des enfants et au travers notamment d'une approche communautaire informelle, on tente d'identifier des enfants qui seraient sortis des forces et groupes armés par leurs propres moyens.

Ces deux approches voient leur efficacité accrue lorsqu'on informe les enfants de manière appropriée sur les critères d'éligibilité aux programmes, leurs « droits » et ce qui leur est proposé.

Un certain nombre de raisons font que les enfants ne passent pas par un processus formel : soit ils se sont échappés ou ont été libérés avant ce processus, soit ils croient qu'une arme est nécessaire pour être éligibles, que seuls les combattants sont éligibles. Ils peuvent aussi être l'objet de manipulation de la part des commandants à cause des bénéfices de la démobilisation (exemple du TSA au Liberia), ou préférer l'anonymat par peur de stigmatisation ou tout simplement ne pas souhaiter repasser par un environnement militaire pour identification. Ils peuvent encore être victimes d'une mauvaise application des critères d'éligibilité, soit de la part des commandants, soit de la part des personnes chargées de l'identification et la vérification ou être retenus par les commandants (souvent le cas des filles considérées comme épouses), ou n'avoir pas le temps ni la possibilité de se faire enregistrer (distances longues dans des zones géographiquement peu couvertes). C'est le cas de la majorité des filles, mais aussi d'un certain nombre de garçons.

Le document « *From conflict to hope : Children in Sierra Leone's Disarmament, Demobilisation and Reintegration Programme* »¹⁵ présente un certain nombre de conseils pour améliorer l'accès aux enfants : *“To better ensure that those who need DDR are included in the process – and those that see it as a ticket to benefits are not – certain features must be present.*

- *First, properly trained screeners (Military Observers and social workers) are essential for accurate and speedy processing. This includes screeners experienced in working with children, conversant in local languages and in English, and enough female screeners to accommodate girls/young women going through the process.*

¹⁵ From Conflict to Hope: Children in Sierra Leone's Disarmament, Demobilization and Reintegration Programme – UNICEF 2004.

- *Second, security – just the perception of it – is critical to welcoming children. Physical security is a key incentive (or disincentive) to entering the system; protection can be enhanced through improved fencing, lighting and patrolling by security forces.*
- *Third, delays in processing lead to safety concerns, abuses of the system and unnecessary suffering by the most vulnerable, children. Quick, safe and comprehensive processing instils greater confidence in the system.”*

Les conclusions de l'étude menée en RDC par SC-UK « *Atteindre les filles*¹⁶ » indiquent : *La question de l'obtention de la libération des filles associées aux groupes armés et de l'aide à la réinsertion est une question extrêmement complexe. Cette étude a conclu que seule une minorité de filles seront atteintes à travers les processus formels de DDR - désarmement, démobilisation et réinsertion. En effet, le côté militaire du concept de DDR favorise les entraves à la libération des filles. Pour atteindre les filles associées à des groupes armés, il faut plutôt utiliser en priorité des approches à base communautaire qui abordent les idées et les attitudes sociales concernant les filles employées dans les groupes armés*

Primes de démobilisation, Kit, Packages

Devant l'ampleur des conséquences occasionnées par l'expérience de la délivrance de « cash payment » aux enfants au Liberia, les agences de protection de l'enfance continuent à souligner qu'on ne devrait pas donner aux enfants de « prime de démobilisation », ce qui est soutenu par les IDRRS.

De plus, plusieurs agences s'inquiètent de l'influence de cette prime destinée aux adultes, sur les enfants.

Par ailleurs, comme le démontre bien l'évaluation du programme de démobilisation du Sud Soudan « *Falling out*¹⁷ », la remise de kits de démobilisation, si elle répond à court terme à une demande pressante des bénéficiaires, présente un certain nombre d'inconvénients :

- elle n'atteint que ceux qui passent par un processus formel
- elle peut être assimilée à une récompense
- elle crée des attentes pour la suite du processus
- elle stigmatise les enfants par rapport aux autres enfants de la communauté

¹⁶ Reaching the Girls: Study on Girls Associated with Armed Forces and Groups in Democratic Republic of Congo – Save the Children UK and the NGO group: Care, IFESH and IRC – November 2004 – Beth Verhey, Consultant.

¹⁷ The Return and Reintegration of Child Soldiers in Sudan: the Challenges Ahead” Chris Robertson (consultant) and Una McCauley (Protection Officer UNICEF OLS) 2004.

Dans ce sens, certains acteurs recommandent que les kits offerts aux enfants revêtent un aspect temporaire et non pas à long terme, répondant simplement à des besoins spécifiques lors de la démobilisation tels que : vêtements, soins médicaux, etc.

Vérification / screening

L'étape de vérification est soulignée par plusieurs interlocuteurs comme cruciale pour permettre aux enfants d'accéder aux programmes : elle sert à la fois de moyen de vérifier l'éligibilité mais aussi à recueillir les premières informations servant à orienter les enfants vers la solution la plus appropriée possible et commencer la recherche familiale lorsque nécessaire.

De l'avis de tous, elle devrait être menée par ou en présence d'agents de protection de l'enfance dûment formés à cet effet.

C'est une phase spécialement délicate et sensible qui requiert la présence de forces de sécurité permettant aux agents de faire leur travail en toute sérénité. L'expérience acquise en Sierra Leone nous l'a confirmé.¹⁸

Démobilisation des filles

Les raisons pour lesquelles les filles ne participent pas aux programmes comprennent le manque d'information, la croyance qu'elles ne sont pas éligibles ou le fait qu'elles ne voient aucun bénéfice pour elles dans le processus. Elles peuvent aussi être effrayées par ce qui pourrait arriver ou trop honteuses pour souhaiter s'exposer. Elles peuvent aussi être cachées par leur commandants ou "maris" qui souhaitent les garder ou se sentir liées aux garçons ou hommes avec lesquels elles ont créé des relations intimes, même lorsqu'elles sont abusives. Certains programmes formels ont aussi exclu des filles qui se présentaient même si la définition les prenait clairement en compte.

Quelles qu'en soient les raisons, seules quelques filles entrent dans le processus formel, préférant rentrer dans leur communauté et espérant la bienvenue ou du moins une acceptation de la part de leur famille et de leurs anciennes relations. Peut-être parce qu'elles sont si peu nombreuses, les conditions sont souvent inappropriées pour les accueillir et elles peuvent douter de leur sécurité

Réintégration

La réintégration est l'objectif de tout processus de retrait des enfants des forces et groupes armés. L'objectif de réintégration guide donc toutes les actions menées depuis le début du processus de retour de l'enfant à la vie civile et familiale, car chacune des actions menées précédemment aura une influence sur ses capacités de réintégration. Dans le même sens, certaines actions propres à la réintégration devraient pouvoir être

¹⁸ From Conflict to Hope: Children in Sierra Leone's Disarmament, Demobilization and Reintegration Programme – UNICEF 2005.

développées avant même la démobilisation des enfants, notamment la préparation des communautés de retour.

Transition

La plupart du temps, surtout lorsque le processus de démobilisation s'est déroulé sur une durée très courte et que la majorité des ressources ont été investies sur les activités de transit et de recherche familiale (en termes de fonds et de personnel), une certaine forme de transition doit s'opérer après la démobilisation : les acteurs ont besoin de réorienter leurs actions en se centrant plus sur un soutien aux enfants dans leur nouveau milieu de vie, en abordant encore plus une approche holistique au travers des communautés et des différents services étatiques à disposition. Si cette transition n'a pas été concrètement prévue, des retards sont constatés et les enfants peuvent être « perdus » par le processus, soit parce que rien ne leur est offert suffisamment rapidement pour qu'il subviennent à leurs besoins et qu'ils perdent patience, soit parce qu'un manque de suivi n'a pas permis de constater et d'éviter par la médiation et l'accompagnement, les différentes formes d'exploitation ou de rejet de la part des familles et communautés de retour.

Centres de transit / encadrement transitoire

La question de l'utilité et de nécessité de centres de transit continue à faire l'objet de questionnements et un certain nombre de qualités sont reconnues à ces structures, à condition qu'elles soient correctement gérées. Mais on reconnaît aussi la possibilité de passer par d'autres mécanismes, notamment un accueil en centres de jours et des familles d'accueil transitoires.

Les centres de transit sont jugés comme utiles et nécessaires dans les cas où les enfants ont besoin d'une prise en charge transitoire dans un lieu qui assure leur protection et les accompagne vers une réinsertion.

Réhabilitation

Par ailleurs, même si la majorité des enfants devraient retourner le plus vite possible après leur sortie des forces et groupes armés dans un environnement familial et communautaire, certains enfants peuvent avoir besoin d'une période de réhabilitation avec un soutien plus intensif, soit dans la communauté soit dans un lieu d'hébergement extérieur. Dans ce cas, même si l'enfant ne rentre pas directement dans la communauté, il reste important d'impliquer fermement sa famille et sa communauté dans ce processus de réhabilitation pour faciliter sa réintégration.

Il s'agit en particulier des enfants en addiction de drogues, d'alcool, ou avec de sérieux problèmes de santé ou de handicap, ou encore des enfants ayant subi viols ou abus sexuels ou qui auraient été témoins ou participants forcés d'atrocités, ou bien encore les enfants dont les familles sont perdues, décédées, ou qui les rejettent.

Dans certaines communautés, les enfants ne peuvent pas se réintégrer car ils sont vus comme porteurs de mauvais esprits issus de leur expérience dans les forces et groupes armés. Dans ce cas, les pratiques locales visant à « purifier » les enfants des mauvais esprits font partie des actions de soutien à la réintégration des enfants, dans la mesure où elles ne leurs sont pas dommageables.

Dans certains contextes, ces pratiques peuvent être essentielles pour la réhabilitation et l'acceptation des enfants.

Recherche et réunification familiale

Tous reconnaissent le caractère essentiel de la recherche familiale, ne serait-ce que pour rétablir les liens entre les enfants et leur famille. Et un certain nombre de facteurs sont soulignés pour améliorer cette pratique : recherche le plus tôt possible, coordination des acteurs, vérification des liens familiaux (car il peut arriver par exemple que les enfants donnent le nom de leurs commandants), participation active des enfants à chaque phase (notamment nécessité de leur accord pour une réunification), accompagnement attentif à la réunification familiale, etc.

Mais on note que la réunification familiale n'est pas toujours la solution la plus appropriée dans les conditions où sont les familles et les enfants, elle n'est quelquefois ni possible ni souhaitable, et surtout elle n'est pas suffisante. Cependant, même lorsque la réunification familiale n'est pas possible ou souhaitable, le rétablissement des liens familiaux et le maintien d'un contact restent très importants.

Prise en charge alternative

Lorsque la réunification familiale n'est pas possible ou pas souhaitable pour les enfants, il est important qu'ils ne restent pas trop longtemps dans les centres de transit, qui ne sont pas aptes à soutenir une réintégration à long terme ; Les acteurs tentent donc dans ce cas de recourir à différentes formes de prise en charge alternative selon les possibilités locales et les besoins des enfants.

Plusieurs types de prise en charge alternative ont été expérimentés, par exemple au Sierra Leone et nous apportent quelques enseignements sur leurs avantages et les risques qu'ils portent.

Si l'accueil en familles (foster care) est préconisé pour les plus jeunes enfants, il comporte un risque accru d'exploitation. Pour réduire les possibilités d'exploitation, la préparation et le suivi sont deux facteurs d'une grande importance.

Soutenir la réintégration

Le document « *No place like home : children's experience of reintegration in the Kailahun district of Sierra Leone* »¹⁹ élaboré par Save the Children, décrit les éléments d'une définition de la réintégration selon les enfants :

- Etre réunifiés avec la famille et la communauté (*"It means to go back to your family or community and live with them after the war."* (16-year-old boy, other separated))
- Prise en charge et attention dans la famille (*"Not only being together, but if they take care of you."* (13-year-old girl, ex-soldier))
- Acceptation et engagement total dans la communauté (*...no more grumble, no more harassment, and no more ton det [reprisals]. Work together with them and share fun with one another."* (15-year-old boy, ex-soldier))
- Paix et sécurité (*to live peacefully with people and to drop the bad ways you have been living...respect authority and obey laws."* (16-year-old boy, ex-soldier))
- École et formation professionnelle: comme un retour à la vie normale
- Pauvreté et « gagne-pain » : être capable de travailler dans la ferme de ses parents ou d'apporter un moyen de subsistance à la maison est important

Pour que ces éléments énoncés par les enfants soient assurés, plusieurs approches ou types d'action sont à développer : soutien à la famille, prise en charge alternative, approche holistique socioéconomique, éducation, réinsertion économique, soutien psychosocial, santé et suivi. Toutes nécessitent du personnel compétent, correctement préparé, avec les moyens d'agir dans une perspective à long terme.

Réinsertion - insertion économique / Formation professionnelle

La réinsertion (ou insertion) économique et la formation professionnelle des enfants et des jeunes sont des aspects de grande importance

D'une part, pour les enfants et les jeunes, il y a le besoin de générer des revenus assez rapidement, ne serait-ce que pour prendre une place dans un environnement socio-économique existant, montrer aux autres et se prouver à soi-même des capacités de subvenir à ses besoins sans tomber dans la violence, la délinquance ou la prostitution. Cet aspect semble encore plus important pour les filles.

¹⁹ No Place like Home? Children's experience of reintegration in the Kailahun District of Sierra Leone – Save the Children 2004.

D'autre part, il y a toute la complexité d'une telle entreprise avec les difficultés inhérentes au peu de ressources qu'offre l'environnement par rapport aux propres compétences des enfants. Les activités de réinsertion économique requièrent un important niveau de technicité qui ne s'improvise pas. C'est pourquoi elles nécessitent d'être mises en œuvre par des experts en la matière.

Par ailleurs, la réinsertion économique ne peut être menée uniquement dans le cadre du DDR. C'est un processus beaucoup plus long, plus cher. Le problème se pose dans un tissu économique qui est lui-même détruit (qui rend les choses encore plus difficiles), ce pourquoi on ne peut le traiter de manière isolée.

Les filles et les femmes, y compris les filles et femmes enceintes et les mères

Au cœur de cette problématique, les filles ne vivent pas les mêmes réalités que les garçons et les programmes peinent à répondre à leurs besoins spécifiques.

En effet, l'inégalité de traitement des femmes et filles dans la société en temps ordinaire se voit la plupart du temps amplifiée en période de conflit : maltraitances, violences sexuelles, exclusions, rapports de force et inégalités sont monnaie courante. Il est indéniable notamment que l'environnement martial du contexte de guerre a accentué sous de nombreux aspects un modèle de rapports de genre très porté sur la domination d'un groupe sur l'autre. Ainsi les rapports entre hommes et femmes portent une signification de violence plutôt que d'échange et le pouvoir des hommes sur les femmes est affirmé par la perpétration de violences sexuelles de manière systématique en temps de guerre.

Les inégalités et maltraitances spécifiques que les femmes et filles subissent, les à priori des communautés, des commandants des groupes armés auxquels elles sont associées, et des programmes formels de DDR dirigés principalement aux hommes combattants adultes, sont autant de conditions négatives qui s'accumulent et contribuent à :

- limiter l'accès des filles et femmes aux programmes de soutien à la démobilisation et la réinsertion
- leur offrir des services peu adaptés
- réduire considérablement leurs capacités de réintégration.

Par ailleurs et de manière qui peut paraître paradoxale, le statut inégalitaire des femmes et filles peut quelquefois être transformé dans le contexte du conflit : dans les forces et groupes armés, certaines filles et femmes acquièrent un statut et des responsabilités différents de ce que la tradition leur propose ; pour certaines d'entre elles, elles exercent des responsabilités et peuvent émettre leur opinion pour la première fois, elles jouissent d'un certain statut plus ou moins égalitaire avec les garçons, et ont l'opportunité de développer des compétences nouvelles. Du fait de telles situations, et de par les difficultés liées à leur réintégration communautaire (du fait du stigma dû à leur association passée à une force ou un groupe armé), les filles et les femmes peuvent souhaiter ne pas revenir à une situation où la tradition leur laisse peu de place, et

préfèrent chercher des solutions hors de leur famille et communauté, dans un milieu urbain moins stigmatisant.

Enfin, les filles ne sont pas seulement des victimes passives, certaines d'entre elles en dépit des traumatismes qu'elles ont subis sont très actives, portent de lourdes responsabilités (notamment la charge du foyer) et développent toutes sortes de stratégies pour s'en sortir avec souvent très peu de moyens. Ces potentialités sont souvent oubliées dans les programmes qui tendent à appliquer des modèles inadaptés, projetés sur le cas des garçons et un retour vers une situation passée inappropriée.

Face aux échecs répétés des programmes pour répondre à leurs besoins, les acteurs reconnaissent qu'il est essentiel de réfléchir à une approche spécifique aux filles et aux femmes et de s'en donner les moyens de mis en œuvre. Depuis ces dernières années, un certain nombre d'études et des idées émergent sur la manière dont on pourrait identifier les filles et les assister pour réduire leur stigmatisation. Concrètement, les réponses à apporter à ces difficultés sont de plusieurs ordres. Elles tendent à promouvoir une culture d'équité où les droits des femmes soient respectés et à répondre aux besoins spécifiques des filles et femmes, dont voici quelques éléments.

Réhabilitation et Réintégration

Certaines filles, et en particulier celles qui sont mères, nécessitent une plus longue période de réhabilitation et réintégration que les garçons- ce peut être une période en centre d'hébergement ou un soutien spécial dans leur famille ou communauté. Cette période est considérée comme une période de guérison et réajustement, pour des soutiens pratiques, des problèmes de santé, l'apprentissage du rôle parental, la recherche d'un emploi, et/ou la préparation au retour.

Lieu de retour

Certaines femmes peuvent choisir de rester avec leurs maris ou commandants pour des raisons de loyauté, parce qu'elles n'ont pas le droit de sortir ou parce qu'elles perdraient leur enfants en partant. Les questions qui se posent dans ce cas sont : « est-ce réellement un choix, en connaissance des différentes options ? » ; « dans quelle mesure les programmes peuvent-ils leur apporter un soutien pour un retour à la vie civile ? »

Les filles et femmes qui retournent en famille et dans leur communauté sont souvent déçues de ne pas être bienvenues et ne reçoivent pas le soutien nécessaire, mais plutôt du rejet et de l'exclusion. Certaines ressentent de l'acceptation à condition qu'elles ramènent quelque chose. Mais l'octroi de subsides ne semble pas pour autant résoudre les problèmes puisque, même dans les cas de paiement de primes de démobilisation, les familles se sont divisées sur la manière dont il fallait dépenser cet argent.

Toutes les filles ou femmes ne souhaitent pas rentrer dans leur communauté d'origine – certaines d'entre elles préfèrent le milieu urbain pour être plus « invisibles » et trouver des moyens de survie.

En effet, paradoxalement, dans certaines circonstances, les forces et groupes armés ont traité les filles et femmes de manière équitable aux hommes pour la première fois de leur vie, et ces filles peuvent ressentir des difficultés à revenir à un rôle traditionnel, raison pour laquelle certaines d'entre elles préfèrent des solutions de réintégration en milieu urbain plus anonyme et plus enclin à l'équité.

De nouvelles formes de vie émergent, de jeunes femmes vivant ensemble, partageant corvées et garde des enfants.

Survie

Considérées comme un fardeau supplémentaire pour leur famille et sans valeur en termes de mariage, avec peu d'espoir de gagner de l'argent et une opportunité limitée de participer aux programmes éducatifs ou de formation, les filles et femmes peuvent se sentir déprimées et isolées en particulier lorsqu'on interdit aux autres jeunes de se mélanger à elles. En même temps, les familles peuvent attendre d'elles des revenus. Dans ces circonstances et sans alternatives, les filles n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers la prostitution pour leur propre survie et celle de leur famille et enfants lorsqu'elles en ont.

En dépit de ces difficultés, de nombreuses filles et femmes se sentent résilientes et capables, ont la volonté de travailler dur et croient qu'un support minimum, en particulier en matière d'attention aux enfants, elles pourraient réussir à gagner leur vie au travers de petites entreprises

Rôle des communautés

Le rôle des communautés qui est un élément essentiel des programmes de réintégration, l'est encore plus pour les filles et femmes. Il est essentiel que les communautés puissent considérer les filles et femmes comme des victimes du conflit et qu'en particulier celles qui sont enceintes ou jeunes mères ont besoin du soutien de leur famille, leurs mères, grand-mères et l'ensemble de la communauté. Des recherches sur le sujet ont démontré que même lorsqu'elles ne rentrent pas dans leur communauté d'origine, les filles et femmes accordent une grande attention au rétablissement de liens avec leurs mères et grand-mères et avec toute autre figure féminine reconnue et légitime de la communauté.

Les stratégies de soutien à la réintégration s'attachent donc aux moyens de les intégrer, en particulier aux rituels traditionnels, la possibilité de réparations, le développement de liens avec des groupes de femmes.

Par ailleurs, lorsque les familles ne sont pas en mesure, ou ne souhaitent pas aider les filles et femmes pour l'éducation de leurs enfants, d'autres personnes dans la communauté sont peut-être susceptibles de jouer ce rôle, comme des personnes importantes et influentes dans la communauté (par exemple les doyens, chefs, femmes

reconnues) qui ont le potentiel de les intégrer et d'influencer la communauté pour soutenir leur retour.

Programmes spécifiques et stigmatisation

S'il semble nécessaire de porter une attention spécifique aux filles et femmes issues des forces et groupes armés, le risque est de les ostraciser du fait de l'appartenance à ces programmes. La clé de toute intervention est de les consulter : de nombreuses suggestions viennent des filles sorties de groupes armés²⁰ : Ce peut être par exemple de développer ou leur permettre d'intégrer des programmes s'adressant aux jeunes ou aux filles et femmes vulnérables de la communauté en général (en focalisant sur leurs besoins et non pas sur leur statut ou « catégorie »)

Education, formation professionnelle

L'accès à l'éducation ou à des programmes de formation est susceptible d'être plus difficile pour les filles et femmes que pour les garçons et les hommes pour un certain nombre de raisons allant des attentes culturelles, à la pauvreté, le besoin des filles et femmes de survie, de travailler à la maison et de s'occuper de leurs enfants.

Par ailleurs, certains métiers auxquels les formations permettent d'accéder peuvent être considérés comme n'étant pas accessibles aux femmes, ou les programmes de formation qui leurs sont proposés peuvent ne pas être à même de générer rapidement des revenus, ce qui participe de leurs difficultés.

Le soutien à la réintégration de femmes va donc de la prévision dans les programmes de formation, de temps et aménagements leur permettant de s'occuper de leurs enfants, au développement de programmes qui défendent l'accès des femmes à des métiers habituellement réservés aux hommes.

Violences sexuelles et basées sur le genre,

Dans de nombreux conflits, les femmes et filles subissent de manière endémique des violences sexuelles et basées sur le genre et celles qui sont associées aux forces et groupes armés sont susceptibles d'en subir encore plus. Les filles peuvent avoir été mariées de force et obligées de fournir des services sexuels ou être l'objet de viols répétés par des hommes différents. Il arrive aussi que les garçons soient utilisés pour le sexe – étant donné le tabou qui y est lié, il est difficile d'en connaître l'ampleur mais il apparaît que le problème est moins fréquent pour les garçons que pour les filles.

Les séquelles possibles de ces violences incluent des blessures, des problèmes de reproduction, voire de fertilité, des infections sexuellement transmissibles (IST), des grossesses avec risques d'avortements consécutifs, accouchement prématurés ou

²⁰ Girls formerly associated with fighting forces and their children – returned and neglected by Susan McKay, Malia Robinson, Maria Gonsalves and Miranda Worthen; paper written following a meeting on girls in Bellagio, Italy 2004 available on www.childsoldiers.org

simplement en brousse, sans aucune attention médicale. Pour toutes les filles, et en particulier pour celles pour qui c'est la première expérience sexuelle, ces violences sont susceptibles d'avoir un impact profond et long sur leur humeur, leur comportement et leur auto estime.

L'expérience montre que les filles et les femmes sont encore en risque après être sorties des forces et groupes armés, dans les sites de démobilisation, centres de transit et ont besoin d'en être particulièrement protégées. (Cf. démobilisation)

Enfants nés en conséquence du recrutement des filles dans les forces et groupes armés

De nombreuses filles donnent la vie pendant ou après leur vie dans les forces et groupes armés et lorsque les enfants survivent, ils ont à faire face à de nombreux problèmes de protection. L'expérience montre qu'ils souffrent de problèmes de santé, de négligence, de rejet et d'abus ou qu'ils peuvent être l'objet de disputes avec le père de famille qui souhaite récupérer son enfant. Le statut légal de ces enfants peut aussi être très confus en fonction des coutumes et des lois internationales.

Les agences de protection de l'enfance qui s'adressent aux jeunes mères développent donc des programmes qui tentent de comprendre la nature des problèmes auxquels les enfants sont exposés, d'assurer l'enregistrement des naissances de ces enfants et de leur proposer des services de santé avec une perspective mère enfant.

Conclusions opérationnelles et Recommandations

Etant donné la richesse des documents et guides récemment élaborés pour la conduite de programmes dirigés aux enfants associés aux forces et groupes armés et aux femmes ex combattantes, le chapitre qui suit ne cherche pas à émettre toutes les recommandations idoines, mais propose un certain nombre de recommandations générales liées aux considérations précédemment développées.

Liens entre programmes formels et programmes de protection de l'enfance

Cette question est centrale et conditionne les fondements des programmes à mettre en œuvre.

C'est pourquoi, tout en étant conscients qu'ils ne peuvent faire l'impasse d'une collaboration et coordination étroite les uns avec les autres, les acteurs de protection de l'enfance préconisent que les programmes destinés aux enfants soient le plus possibles séparés des programmes formels de DDR et tenant compte que les programmes dirigés aux enfants ne pourraient être mis en œuvre en totale indépendance, qu'un certain nombre de dispositions soient appliquées :

- en mettant en œuvre des programmes spécifiques aux enfants dont l'objectif essentiel est leur protection en dehors et avant le démarrage des processus formels DDR (même lorsqu'aucun programme formel de DDR n'est en place, des efforts doivent être faits pour sortir les enfants des groupes armés et les réinsérer)
- en modifiant les modes de financement des actions dirigées aux enfants (financements conséquents séparés du processus formel, prenant en compte l'aspect « réinsertion » dès le départ et une cible plus élargie comprenant la communauté et les autres enfants vulnérables – Cf. chapitres financement et bénéficiaires)
- en s'assurant que les acteurs de protection de l'enfance et des femmes fassent partie intégrante des discussions concernant le processus formel de DDR le plus tôt possible (notamment dès les négociations des accords de paix et lors de l'élaboration des programmes) pour s'assurer que des mentions spécifiques concernant les enfants et les femmes y figurent et que les autres dispositions ne viennent pas en contradiction avec les programmes dirigés aux enfants (sensibilisation, éligibilité, subsides et kits, aménagement des sites, modes d'identification et de vérification, etc.)
- en rendant possible la libération et la réinsertion des enfants sans passer par les sites de cantonnement militarisés (tout en suivant des procédures agréées) - même pour les enfants passant par les sites de cantonnement du processus formel DDR, en séparant les enfants le plus vite possible des adultes
- en participant à la formation et la sensibilisation (sur la protection des enfants) des agents en charge du processus formel de DDR

- en prévoyant des mécanismes pour atteindre les enfants qui ont échappé au processus formel de DDR, après celui-ci (ex. du projet de l'UNICEF et ses partenaires « Girl Left Behind » au Sierra Leone)

Qui sont les bénéficiaires des programmes / Approche inclusive / Approche communautaire ?

La question reste ouverte et l'établissement de critères caractérisant les bénéficiaires ressort de chaque programme, mais il reste indéniable que, en respect de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et de la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être des Enfants, les décisions devraient être prises dans l'intérêt supérieur des enfants, ce qui signifie que :

- les besoins des enfants et adolescents devraient être au centre des décisions,
- les choix devraient toujours aller dans le sens d'une recherche de solution appropriée aux enfants et non pas de l'application d'une procédure à des catégories répertoriées

Il serait par exemple inutile et probablement néfaste de séparer des enfants (auto démobilisés ou associés aux forces et groupes armés dépendants) de leurs familles pour leur faire bénéficier d'une attention « transitoire » sous prétexte qu'ils répondent aux critères des « enfants associés aux forces et groupes armés » et qu'ils doivent suivre la procédure. Mais il serait bien plus approprié de se demander quels sont les besoins de ces enfants et adolescents pour accéder à un mieux-être et au respect de leurs droits, ce qui est et reste la question fondamentale des acteurs de protection de l'enfance.

Dans ce sens, les IDDRS proposent un certain nombre de recommandations spécifiques aux adolescents (Cf. IDDRS OG5.20 Table 5.20.1: Key focus areas for young ex-combatant reintegration programmes et Table 5.20.2: Labour market measures to improve reintegration prospects of young combatants)

Par ailleurs, un grand nombre d'acteurs préconisent que les programmes soient développés dans une perspective plus large, en intégrant d'autres bénéficiaires considérés comme vulnérables et en liant d'avantage les réponses offertes aux besoins plutôt qu'à des catégorisations de vulnérabilités, ce qui permet aussi d'atteindre des enfants ayant échappé au processus formel parce qu'ils ne voulaient pas y être identifiés. Cette démarche est encouragée par le principe dit « d'approche inclusive » énoncé dans les « Paris guidelines ». *“7.30 Children who have been associated with armed forces or armed groups may be further stigmatised with a narrow provision of benefits and support only to that sector of children; community divisions and tensions can be increased. Inclusive programming which supports children who have been recruited or used as well as other vulnerable children benefits the wider community.”*

Enfin, en correspondance avec la complexité des problématiques, la transformation des contextes et le nombre de facteurs qui interviennent dans la réussite de tels programmes, les bénéficiaires ou « cibles » des programmes ne sauraient être uniquement les enfants. Il apparaît nécessaire de

- toucher tous leurs environnements (les enfants eux-mêmes, leurs pairs, les familles, les communautés, le milieu professionnel, etc.),
- diriger les soutiens vers des groupes plus larges plutôt que vers les enfants individuellement, par exemple en fournissant du matériel aux écoles, plutôt qu'en fournissant une aide individuelle aux enfants démobilisés re-scolarisés,
- de développer des liens avec d'autres programmes comme le préconisent les « Paris guidelines » *“7.32 Programmes to support the reintegration of children associated with armed forces or armed groups should develop links with all programmes, policies and initiatives which may benefit these children and their families either directly, for example through local or national social welfare programmes, or indirectly, through reconstruction and rehabilitation of national institutions and other development programmes”*.

Modalités de financements

Au vu de l'influence qu'ils ont sur les programmes et de l'expérience récente dans plusieurs pays de l'établissement de systèmes de fonds multi-donneurs pour de tels programmes, il apparaît essentiel de reconsidérer les modalités de financement des programmes.

En la matière plusieurs aspects peuvent être examinés, notamment l'ampleur des fonds, leur lien avec les programmes formels, leur durée, leurs cibles, leurs exigences, la communauté de leurs approches, leur cohérence avec un processus intégré, etc. Sur ce sujet, les « engagements de Paris » stipulent :

(19) Faire en sorte que tout financement destiné à la protection des enfants soit mis à disposition le plus tôt possible, y compris en l'absence d'un processus de paix officiel et d'une programmation officielle en matière de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), et veiller également à ce que le financement reste à disposition pendant la durée requise et pour des activités menées dans des communautés au bénéfice d'un large éventail d'enfants touchés par des conflits armés afin d'assurer une insertion ou une réinsertion pleines et effectives dans la vie civile

Kits, subsides, soutiens à la réinsertion

Il apparaît clairement que si on considère la réintégration des enfants comme « *un processus par lequel l'enfant retrouve une place socialement admise dans un système qui favorise son développement et le respect de ses droits* »²¹, le soutien à la réintégration ne peut se résumer à la distribution d'une assistance financière ou matérielle mais devrait être développé autour des enfants eux-mêmes et leurs environnements. Il s'agit en effet de les soutenir dans leur propre chemin : les acteurs basent leur action sur leurs capacités de résilience, l'estime de soi, la reconnaissance de leurs capacités et vulnérabilités en

²¹ Recherche sur la réinsertion des enfants en rupture – UNICEF Kinshasa novembre 2004

fonction de leur âge et de leurs besoins, et tentent de faire en sorte qu'ils en soient les principaux acteurs, à partir de l'analyse de situation jusqu'à la mise en œuvre des programmes.

Sur l'aspect particulier des kits et subsides, les IDDRS précisent très clairement (IDRRS – Table 5.30.1: Child-specific demobilization elements - Cash payments and benefits packages) : *“No 19 monetary payments should be given to children during the demobilization phase. Children, families and communities should be clearly informed about the benefits provided by programmes during the reintegration phase, and they should understand who these benefits are for, and why they are being provided. All benefits and services should support the development of the child within the community”*.

Dans le même sens, certains acteurs recommandent que les kits offerts aux enfants revêtent un aspect temporaire et non pas à long terme, répondant simplement à des besoins spécifiques lors de la démobilisation tels que : vêtements, soins médicaux, etc. Pour ce qui concerne la réinsertion économique, au vu de la spécificité des actions à mener et de l'expertise nécessaire, d'autres acteurs que les agences de protection de l'enfance devraient jouer un rôle dans ce processus, notamment :

- le gouvernement, pour la promotion d'un environnement économique favorable à la création d'emploi pour les jeunes,
- les bailleurs de fonds pour la prise en compte de la réinsertion des enfants dans les DSRP et les programmes financés sur les ressources PPTE (Projets de réduction de la dette publique contre obligation de politiques sociales) qui ont une perspective à long terme,
- le secteur privé et le « monde » de la production. Au Rwanda, le BIT travaille par exemple en collaboration avec le secteur de l'hôtellerie et de la restauration : associations d'artisans, entreprises, syndicats, organisations d'employeurs, etc.

Recommandations spécifiques aux filles associées aux forces et groupes armés et femmes ex combattantes

Concrètement, les réponses à apporter aux difficultés que les filles et femmes rencontrent sont de plusieurs ordres. Elles doivent tendre à promouvoir une culture d'équité où les droits des femmes soient respectés et à répondre aux besoins spécifiques des filles et femmes.

De manière générale, les programmes devraient être attentifs à :

- recueillir des informations spécifiques aux filles et femmes, séparer les données selon l'âge et le genre
- employer plus de personnel féminin dans les programmes
- mettre l'accent sur l'éducation et la formation des filles et femmes
- avoir assez de souplesse pour le développement de programmes informels

- développer les échanges mutuels sur les recherches et expériences de programmes pilotes pour les femmes et filles sorties des forces et groupes armés
- impliquer les groupes et associations de femmes dans les programmes
- promouvoir une culture d'équité où les droits des femmes soient respectés

Contre les a priori, pour une meilleure prévention, pour atteindre les filles et femmes, et pour les réinsérer, il s'agit de :

- améliorer l'identification des filles et femmes dans le processus formel au travers de la définition des critères de sélection et de la sensibilisation des acteurs chargés d'identifier et de vérifier
- améliorer la communication qui leur est dirigée afin qu'elles sachent quels sont leurs droits et les possibilités qui s'offrent à elles
- les identifier au travers de la communauté et d'activités ouvertes comme l'établissement de clubs pour filles et femmes et de forum ouvert pour les filles et femmes vulnérables, solutions plus discrètes.
- Sensibiliser les populations pour faire en sorte que les communautés acceptent de considérer les filles comme victimes et pour envisager avec elles les meilleurs moyens de les réintégrer, et qu'elles respectent au mieux les droits des femmes et les principes d'équité

Pour répondre aux problèmes rencontrés par les filles et les femmes, il est nécessaire de considérer un ensemble d'aspects :

- les aspects psycho-sociaux relatifs aux violences sexuelles et aux maternités non voulues
- les besoins spécifiques de santé : Des services de santé confidentiels, accueillants pour les enfants, accessibles et ouverts sont d'une importance vitale. Ces services peuvent aussi s'avérer nécessaires pour un certain nombre de femmes des communautés où la violence sexuelle était prévalente. Ils sont d'autant plus efficaces s'ils sont liés à des programmes de soutien psychosocial
- le besoin de logement (la réunification familiale n'est pas toujours souhaitable et possible même si le rétablissement des liens familiaux est essentiel),
- l'apprentissage à la maternité pour les filles mères,
- les besoins d'éducation et d'activités socio-économiques spécifiques (plus pour socialiser que pour générer des revenus). On remarque que ces activités sont encore plus cruciales pour les filles.

Par ailleurs, sur la question des inégalités de traitement que subissent les filles et les femmes au sein des forces et groupes armés, dans les programmes de DDR ou dans leurs communautés, les acteurs de protection de l'enfance soulignent l'importance de montrer un modèle différent et, au cours des activités de transition et de réinsertion, d'aborder le sujet avec les adolescents afin de rétablir une compréhension plus satisfaisante des

rapports de genre. Ainsi la mixité des personnels dans les centres d'accueil, et la nécessité d'incorporer aux programmes une sensibilisation sur la question sont autant de moyens à mettre en œuvre.

Enfin, force est de reconnaître que les filles ne sont pas seulement des victimes passives, certaines d'entre elles en dépit des traumatismes qu'elles ont subis sont très actives, portent de lourdes responsabilités (notamment la charge du foyer) et développent toutes sortes de stratégies pour s'en sortir avec souvent très peu de moyens. Il est donc essentiel que le soutien à la réinsertion des filles se base sur leurs potentialités spécifiques plutôt que vouloir leur appliquer des modèles inadaptés, projetés sur le cas des garçons et un retour vers une situation passée inappropriée.

Points proposés à la réflexion / discussion

- Quelles possibilités concrètes de séparation des programmes formels DDR et des programmes spécifiques aux enfants : avantages et inconvénients, modalités, exemples, etc.
- Quelles possibilités pour les programmes UN dits « intégrés » de prendre en compte de manière conséquente les besoins inhérents à la protection des enfants
- Dans quelle mesure élargir et diriger les programmes à d'autres bénéficiaires et mettre en œuvre des programmes pour les enfants affectés par les conflits en général
- Modalités de financements : leçons tirées des expériences de fonds multi-donneurs, possibilités de changements, possibilités de fonds multi-donneurs uniquement destinés à la protection de l'enfance affectée par les conflits?
- Quelle place donner aux enfants et aux femmes dans l'élaboration des programmes
- Comment répondre aux besoins socio-économiques des enfants, adolescents et familles

**Annexe 1: Liste des Etats participants soutenant les Engagements de Paris
Conférence de Paris: “Libérons les Enfants de la Guerre ”
5 et 6 Février 2007**

1. **AFRIQUE DU SUD**
2. **AFGHANISTAN**
3. **ALLEMAGNE**
4. **AUTRICHE**
5. **BELGIQUE**
6. **BENIN**
7. **BREZIL**
8. **BULGARIE**
9. **BURUNDI**
10. **CAMBODGE**
11. **CANADA**
12. **CHINE**
13. **COLOMBIE**
14. **COTE D’IVOIRE**
15. **CHYPRE**
16. **DENMARQUE**
17. **ESTONIE**
18. **FINLANDE**
19. **FRANCE**
20. **GHANA**
21. **GRECE**
22. **HAITI**
23. **HONGARY**
24. **INDONESIE**
25. **IRELANDE**
26. **ITALIE**
27. **JAPON**
28. **LIBERIA**
29. **LITHUANIE**
30. **LUXEMBOURG**
31. **MALI**
32. **MALTE**
33. **MONACO**
34. **NEPAL**
35. **NIGER**
36. **NORVEGE**
37. **OUGANDA**
38. **PAYS BAS**
39. **PERU**

40. **POLANDE**
41. **PORTUGAL**
42. **QATAR**
43. **REPUBLIC CZEQUE**
44. **REPUBLIC DEMOCRATIQUE DU CONGO**
45. **REPUBLIC DU CONGO**
46. **ROMANIE**
47. **ROYAUME UNIE**
48. **RUSSIE**
49. **SIERRA LEONE**
50. **SLOVAKIE**
51. **SLOVENIE**
52. **SOMALIE**